

conseil municipal

Une partie de la filature sera vendue

Réuni dimanche, le conseil a autorisé la cession amiable de produits accidentels cubant 29 M3, en provenance de la parcelle 5, aux Ets Grosjean pour 4.800 F, charges et TVA en plus. Le conseil a décidé, en outre, d'accorder une subvention de 400 F à M. René Gsalter pour l'électrification de la maison qu'il vient de faire construire rue E. Mathis au lieu dit « *Le Pré Nouerquin* », et de céder à M. Marcel Durand une parcelle de terrain communal de 27 ares, située « *au-dessus de l'Erimont* », enclavée dans la propriété de celui-ci, pour le prix de 8.160 F.

Dégâts des orages

Suite aux orages du 16 juin, les voies communales n°4 et n°6 ont été fortement dégradées. Le conseil a autorisé le maire à faire réaliser la remise en état de ces voies, conformément au devis de l'Équipement (480.000 F). Il a sollicité l'aide financière du département.

Réfection du terrain de foot

En raison du mauvais état du terrain de football, souvent évoqué depuis plusieurs années, le conseil a décidé de mettre à l'étude sa réfection. Il a autorisé le maire à faire réaliser les travaux et à solliciter l'aide financière du département.

Filature

Accédant à la demande du maire de formation en comité secret, le conseil, après avoir entendu le compte rendu des travaux de la commission compétente, a décidé la cession de la partie des terrains et bâtiments décrits dans divers documents à Mlle Claudine Noël pour 400.000 F.

Ces documents serviront de base à la rédaction de l'acte de vente.

Le conseil a chargé le maire de poursuivre toutes opérations permettant d'aboutir à la vente.

Sur 22 conseillers présents, 13 ont voté cette délibération.

rectifié par demande

Filature : erratum

Le vote secret intervenu au conseil municipal au sujet de la cession partielle de la Filature de Fraize a donné le résultat suivant : dix-neuf pour (et non 13, comme indiqué ici hier par erreur) sur le total des 22 élus présents. Dont acte.